



DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL

FICHE NAVETTE POUR LA GESTION DES DOSSIERS DISCIPLINAIRES

1. EXPOSE DES MOTIFS

Partie à compléter par le responsable de la commission du club

Date du match : _____ Lieu : _____

Recevant : _____ / Visiteur : _____

Catégorie : _____ Niveau : _____ Groupe : _____

Joueur Concerné :

Nom : _____ Prénom : _____ N° Licence : _____

Faits reprochés :

2. DECISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE DU CLUB

Partie à compléter par le représentant dûment mandaté par la commission du club

Représentant de la Commission :

Nom : _____ Prénom : _____ N° Licence : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

Email : _____

Date de la Commission de discipline du club : ____ / ____ / 20__

La réunion doit se tenir au plus tard le jeudi de la semaine qui suit l'expulsion du joueur afin que la sanction puisse être purgée dans la continuité.

Nombre de Match(s) : _____ Date d'effet de la sanction : ____ / ____ / 20__

(Obligatoirement le lundi qui suit le match cité ci-dessus)

Signature du Représentant de la
commission de Discipline du club :

IMPORTANT

Cette fiche navette doit parvenir au secrétariat du district :

DISTRICT MEUSIEN DE FOOTBALL
13 bis rue Robert LHUERRE
55000 BAR LE DUC
ou : secretariat@meuse.fff.fr

3. DECISION FINALE DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE DU DISTRICT

Date de réception de la fiche navette : ____ / ____ / 20__

Confirmation de la sanction proposée : OUI - NON

Rappel de la sanction : _____

Sanction définitive prononcée par la commission du district _____

Date d'effet : ____ / ____ / 20__ Frais de Dossier : _____ € Montant Amende : _____ €

Signature du Président de la Commission :

M. _____

Cette fiche navette doit parvenir, au plus tard le vendredi à midi de la semaine qui suit l'expulsion du joueur, au secrétariat de la commission.